

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération
n° 2015.03. 28.B

Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction - Lot
n° 19 "électricité
courants forts" :
avenant n° 3

LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

**DELIBERATION
N° 2015.03. 28.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT
N° 19 "ELECTRICITE COURANTS FORTS" : AVENANT N° 3**

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission procédure adaptée du 21 juin 2012 a attribué le lot n° 19 « électricité – courants forts » au groupement société SNEE sise ZI 3 – BP 60541 – route de l'Isle d'Espagnac – 16160 GOND PONTOUVRE et FOLUELSON pour un montant de 524 500,00 € HT.

Par délibération n° 12.B du 6 février 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant en moins-value de 108,88 € HT qui a ramené le montant du marché de 524 500,00 € HT à 524 391,12 € HT.

Par délibération n° 101.B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant en plus-value de 46 434,31 € HT qui a porté le montant du marché à 570 825,43 € HT.

Différentes modifications ont été apportées :

1 - Modifications en plus-value

- remplacement des blocs de sécurité (modification architecturale dans les espaces publics en lien avec la suppression du marché)	52 976,77 € HT
- remplacement des luminaires d'éclairage fonctionnel non conformes aux normes HQE	75 362,89 € HT
- ajout d'une alimentation de sèche-mains dans les sanitaires du RDJ	234,08 € HT
- modification de la puissance de l'Alimentation Electrique de Sécurité (AES) alimentant le ventilateur de désenfumage	15 795,54 € HT

Montant en plus-value	144 369,28 € HT

2 - Modifications en moins-value

- suppression des blocs éclairage sécurité suite à leur remplacement	- 53 812,57 € HT
- suppression des luminaires d'éclairage fonctionnel non conformes aux exigences HQE	- 60 495,78 € HT

Montant en moins-value	- 114 308,35 € HT

Le montant de l'avenant n° 3 en plus-value est de 30 060,93 € HT.

Le montant du marché passe de 524 500,00 € HT à 600 886,36 € HT, soit une augmentation de 14,56 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 25 février 2015,

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 12 mars 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 3 au lot n° 19 « électricité – courants forts » à la société SNEE sise ZI 3 – BP 60541 – route de l'Isle d'Espagnac – 16160 GOND PONTOUVRE d'un montant en plus-value de 30 060,93 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mars 2015	<u>Affiché le :</u> 18 mars 2015